Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202238-20251126-DELIB2025_55-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2025/55

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie LE SAOUT, Xavier LE GUEN, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Olivier FOURE, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Pierre BRIGANT, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Bruno BACCON pouvoir à Nathalie CRENN,

Absents : Stéphanie SEBILLE

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

2025 - 55 : Cession de la parcelle cadastrée A864 à Kerprigent – régularisation sur le prix
Rapporteur : Rémy GUILLOU

Un habitant de Kerprigent avait demandé à acquérir une portion d'une ancienne voie communale qui n'était plus affecté à l'usage du public.

La délibération n°2019-60 du 15 novembre 2019 avait acté la cession de la parcelle cadastrée A864 située à Kerprigent d'une superficie de 876 m² au profit de Madame DELVILLER à titre gratuit.

La cession à titre gratuit était justifiée par le fait que la parcelle cédée n'avait aucune valeur vénale (chemin en broussaille inutilisable) alors que l'acquéreur doit procéder au bornage du terrain et supporte les frais de rédaction d'acte.

Or la cession à titre gratuit n'est plus autorisée. Il est donc nécessaire de modifier la délibération et fixer un prix de vente.

Il est proposé de fixer le prix de vente à la somme de 1 € afin de permettre la vente et clôturer ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212202238-20251126-DELIB2025_55-DE

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité APPROUVE la cession de la parcelle communale cadastrée A864 située à Kerprigent d'une contenance de 876 m² au profit de Madame DELVILLER pour la somme de 1 €.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy GUILLOU

La secrétaire de séance
Aurélie LE SAOUT

MAIRIE DE PLOUISY
(Côtes-d'Armor)